

le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité

- > La parole à ... Sylvia Fagard
- > Semaine de la Mobilité. Programme de cette édition 2013
- > Transport de marchandises. Premier parking sécurisé en Wallonie
- > Rencontre annuelle des CeM. Le piéton au cœur de la mobilité
- > Stationnement. Un Plan pour la Région de Bruxelles-Capitale
- > Mobilité douce. La chaussée à voie centrale banalisée : un nouveau concept ?

> sommaire

SPW | Éditions

Mobilité



Wallonie



Rendez-vous sur les sentiers 2010. Source : Commune de Soumagne.

> La parole à ...

Sylvia Fagard, CeM de la commune de Soumagne

Il y a maintenant quelques années que je suis « CeM » au sein de ma commune : commune semi-rurale, entre Liège et Verviers. L'espace vert y est encore (un peu) présent, mais la densité de population monte, monte, et donc les voitures roulent... La commune est traversée par trois nationales (N3, N621 et N604) et par une autoroute (avec 2 accès) qui quadrillent nos 27 km²... c'est dire si la circulation y bat son plein.

C'est après les élections de 2007 qu'un service Mobilité a été créé et que j'y ai été projetée (avec mon accord, rassurez-vous !). Un projet de Plan intercommunal de mobilité, avec les communes voisines de Fléron et de Beyne-Heusay, avait été initié par la zone de police, et l'arrêté ministériel d'accord venait de tomber. Reprendre ce projet était le premier défi de ma nouvelle fonction. Suivre une pareille étude permet de découvrir des aspects de la commune dont, il faut bien l'avouer, je me souciais très peu !

Le deuxième défi, c'était ma formation : 20 jours pour devenir CeM. Mais sous les commandes de Pierre Chastellain, c'était du pain béni ! Au bout d'un an, mon diplôme en main et le PiCM en deuxième phase, j'y voyais un peu plus clair. J'ai pu alors orienter les objectifs du service et, peu à peu, développer des actions de plus en plus concrètes. Mon travail « Mobilité » y est organisé autour de deux pôles essentiels.

Le premier est consacré à la sensibilisation et à la sécurité routière. Dans ce cadre, j'organise des animations diverses : le 18 mai, il y a eu « A Soumagne, A vélo », journée entièrement orientée vers les deux roues et, en octobre prochain, ce sera notre cinquième « Rendez-vous sur les sentiers », avec l'inauguration d'une nouvelle promenade fléchée. Je voudrais aussi convaincre les directeurs d'école que le Brevet cycliste est un atout pour leurs élèves.

Le deuxième est plus concret. Il est axé sur les aménagements de voirie. J'élabore les dossiers pour répondre aux appels à projets, puis, s'ils sont acceptés, me lance dans les procédures de marchés publics et les cahiers spécial des charges, suis les chantiers, finalise les dossiers de subvention. Avec les Crédits d'impulsion 2010, nous avons sécurisé les abords d'une école communale et transformé des chemins agricoles pour les rendre accessibles aux modes doux. Avec le Plan trottoir 2011, nous allons pouvoir aménager une rue commerçante.

Il y a aussi le travail plus routinier : les avis sur les permis d'urbanisme, les contacts avec les TEC, le SPW... et les demandes des citoyens !

C'est dire si la fonction de CeM au sein d'une petite commune est variée, parfois déroutante (sans mauvais jeu de mots), mais surtout très enrichissante. Après six ans dans mon pigeonnier (mon bureau, situé au deuxième étage, n'est pas du tout accessible), je suis fière du travail accompli, des projets menés et aboutis, et je me réjouis des objectifs encore à atteindre.

Contact : Sylvia FAGARD
Tél. : 04 377 97 93, sylvia.fagard@soumagne.be

> Semaine de la Mobilité

Le programme de cette édition 2013

Chaque année, la Wallonie propose au grand public de se mobiliser dans un mouvement citoyen lors de la Semaine de la Mobilité européenne, qui se déroule toujours du 16 au 22 septembre, et ce, afin d'encourager une utilisation plus rationnelle de la voiture en démontrant les avantages des modes de déplacement alternatifs. Différentes actions et manifestations sont à l'ordre du jour.

Cela se passe dans votre commune



Depuis de nombreuses années, différentes communes sont impliquées dans l'organisation d'événements. Elles ont été invitées à communiquer leur programme au SPW de manière à ce que leurs activités puissent figurer sur le site Internet de la Semaine de la Mobilité et soient ainsi aisément connues par tous.

Une semaine sans ma voiture ? Des familles relèvent le défi

Dix familles wallonnes, qui se déplacent habituellement en voiture, ont été sélectionnées. Durant la Semaine de la Mobilité, elles utiliseront d'autres modes pour leurs déplacements domicile-travail et domicile-école/crèche. Elles seront épaulées par un facilitateur mobilité et recevront divers cadeaux. Leur expérience sera suivie par la RTBF, les journaux du groupe l'Avenir et les réseaux sociaux.

Le Calculateur Mobilité

Changer ses habitudes de mobilité permet d'économiser jusqu'à 3 000 euros par an. Pour évaluer plus précisément ce montant, un Calculateur Mobilité est mis à la disposition de chacun via le site Internet www.semainemob.be.

S'informer avec la Caravane de la mobilité

Sa tournée commencera le samedi 14 septembre à Ottignies Louvain-la-Neuve, dans le cadre du Beau Vélo de Ravel. Ensuite, elle fera escale dans cinq villes wallonnes, sur le thème : « un jour – un mode ». Elle sera présente sur le temps de midi :

- lundi 16 à Tournai : focus sur le train
- mardi 17 à Charleroi : focus sur le bus et le métro
- mercredi 18 à Arlon : focus sur le covoiturage
- jeudi 19 à Namur : focus sur l'intermodalité et la marche
- vendredi 20 à Liège : focus sur le vélo

Des experts en mobilité seront présents chaque jour pour répondre aux questions des citoyens et les aider à estimer, en direct, leur potentiel d'économies, à partir du Calculateur Mobilité. Des animations surprises sont prévues.

Liège : « Ville vélo-active »

Le dernier jour du parcours de la Caravane, Liège sera la capitale du vélo. Le plus grand vélo du monde, haut de plus de 6 mètres, sera monté et tentera de rouler au moins 300 mètres, afin d'enregistrer un nouveau record dans le Guinness Book. Par ailleurs, dans le cadre de l'opération « Tous vélo-actifs », qui vise à promouvoir l'usage du vélo en Wallonie pour les déplacements domicile-travail, de nombreuses activités sont prévues dont un cortège vélo et un concert vélo-électrifié.

A vos agendas. La Semaine de la Mobilité n'attend plus que vous...

Contact : semaine.mobilite@spw.wallonie.be
Pour en savoir plus : www.semainemob.be

> Transport de marchandises

Un premier parking sécurisé en Wallonie

Dans le cadre de la réflexion menée aux niveaux fédéral et régionaux, en vue de mettre à la disposition des poids lourds des infrastructures leur permettant d'effectuer les haltes nécessaires et obligatoires dans les meilleures conditions de sécurité, un parking sécurisé vient d'être créé en Wallonie, le long de la E411, sur l'aire de Wanlin située à la limite des provinces de Namur et de Luxembourg.

Il s'agit d'un partenariat public-privé entre la Wallonie, via la SOFICO (Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures), et l'entreprise Total qui exploite la station service située sur cette aire d'autoroute. L'aménagement représente un investissement de 4 millions d'euros, dont 60% ont été pris en charge par les pouvoirs publics.

Le projet a pour objectif de lutter contre les vols de cargaisons, tout en offrant de nouvelles places de parking pour les poids lourds sur cet axe autoroutier. 60 places ont été créées en direction du Luxembourg et 90 places en direction de Bruxelles. Les emplacements existants, non sécurisés, ont été conservés.

L'accès à ce parking est payant, sauf pour les pauses de moins d'une heure. Passer la nuit coûte entre 10 et 15 euros. Le site est sécurisé de manière automatisée par des barrières et est surveillé par des caméras installées aux quatre coins de l'aire. Chaque événement ou incident génère un appel immédiat à la station service et également au centre Perex.

Il s'agit du premier parking belge à recevoir le label européen pour parkings sécurisés destinés aux poids lourds.



Source : SPW - DGO2





Sources : SPW - Direction de l'Édition.



> Rencontre annuelle des CeM

Le piéton au cœur de la mobilité

Environ 180 Conseillers en mobilité se sont retrouvés à Louvain-la-Neuve le 14 juin dernier pour assister à la remise des certificats aux 41 nouveaux diplômés. La journée fut axée sur la problématique de l'accessibilité des piétons en général et des personnes à mobilité réduite en particulier, à prendre en considération à tous les niveaux de la politique de mobilité locale.

Divers exposés ont illustré cette thématique, posant le contexte général de la prise en compte de ce public cible, décrivant les éléments méthodologiques de la conception d'un réseau piéton, insistant sur les critères de choix des revêtements des aménagements, enfin illustrant la réflexion par l'étude en cours du plan piéton de la Ville d'Ath. En outre, deux intervenants étrangers sont venus apporter un éclairage spécifique. Leurs exposés sont évoqués brièvement ci-après.

Jean-Yves Mougnaud, de la Direction des Territoires de la Vienne (Région Poitou-Charentes en France) a présenté l'exemple de la mise en accessibilité de la petite commune de Sommières Du Clain (800 habitants). Ce projet est d'abord la conséquence d'une forte volonté de cette collectivité de réaliser et de mettre en œuvre un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE¹), traduisant ainsi la loi de 2005² en la matière.

Il en a décrit les objectifs, les différentes étapes de réalisation, l'élaboration de fiches projets constituées de photos, d'un diagnostic et d'un descriptif succinct des travaux à effectuer, la question de l'estimation des coûts et du montage financier, et un retour d'expérience puisque l'ensemble des interventions prévues a déjà été

effectué. Un bel exemple de pratique étrangère, qui a reçu un accueil très positif des CeM présents.

L'exposé de Sonia Lavadinho³, directrice du bureau d'étude suisse Bfluid – recherche prospective & développement territorial, a recadré la question de la marche et du piéton dans une perspective sociologique, bousculant avec brio notre manière habituelle de traiter cette question, rappelant d'emblée que notre objectif n'est pas la mobilité mais ... l'habiter. Nous sommes toujours occupés à régler des problèmes de distance. Alors, comment (re)venir à la marche, qui est pourtant le mode de déplacement qui nous met en contact avec le monde. Rien de plus universel, quoi de plus naturel, que la marche. Le marcheur s'adapte à l'environnement et non l'inverse, alors que l'environnement s'est plié à la roue : de vélo, de voiture, de bus... Ce qui pose bien sûr la question de l'occupation de l'espace public, dédié à de nombreuses fonctions.

La mobilité est une forme de culture. Il faut donc développer une culture de la marche. Celle-ci doit s'inscrire dans l'esprit du temps et produire du rêve, au même titre que les constructeurs automobiles vendent du rêve. Les barrières principales sont mentales. L'erreur est de penser que la conversion doit s'opérer d'un mode vers un seul autre mode. Or, aucun mode à lui tout seul ne peut remplacer la voiture, mais l'ensemble des modes : oui. Il importe alors de travailler sur cet aspect et de permettre de passer aisément d'un mode à l'autre, d'être multimodes. Il s'agit de développer une stratégie d'ensemble, de voir large, pour créer la « ville marchable » : la ville « rêvée » des marcheurs. L'exposé a soulevé l'enthousiasme d'un public conquis par le dynamisme de Madame Lavadinho !

La matinée s'est terminée par la remise des certificats aux nouveaux CeM par le représentant du Ministre

¹ Le guide pratique sur l'élaboration du PAVE est disponible sur simple demande au centre de documentation

² L'article 45 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances prévoit l'obligation pour toutes les communes françaises de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et de l'adopter avant le 22 décembre 2009. Toutefois, dans les faits, on note que 7 % ont satisfait à cette obligation et 31 % ont une étude en cours (chiffres 2012).

³ Voir aussi : Sonia Lavadinho et Yves Winkin (sous la coordination de), Vers une marche plaisir en ville. Boîte à outils pour augmenter le bonheur de marcher, Certu, Lyon, 2012.

de la mobilité. L'après-midi, des ateliers de mise en situation de handicap, organisés en collaboration avec Plain-Pied, GAMAH et La Lumière, ont sensibilisé les participants aux difficultés rencontrées sur le terrain par les PMR, dans les rues de Louvain-la-Neuve. L'occasion de rappeler aux CeM que lors des aménagements de trottoirs, la prise en compte de la pente, ou des bordures, est tout, sauf un luxe.

Une belle journée de retrouvailles ou de rencontres, qui a une fois de plus tenu toutes ses promesses, à la grande satisfaction des personnes présentes.

Pour en savoir plus : les exposés de la journée sont disponibles sur le site : mobilite.wallonie.be.

Les gens croient...

Ce qu'il voient
(implémentation/planification)
Leurs référentiels de valeurs (styles de vie)
Leur propre expérience (aménagement symboliques/accessoirisation)
Ce qu'il entendent (médias, pairs, leaders d'opinion, masse critique, pub)
Les chiffres (quantité/qualité, sécurité/plaisir, espace/temps, mobilité/accessibilité)
La bonne échelle (quartier/bassin de vie, centre/périphérie, EP/réseaux)

La marche : un mode high-tech ?



Durabilité
émissions CO2

Style de vie
actif et sain
mobile et libre

Société Facebook
sociabilités
connectivité
accessoirisation
partage

Source : Extraits de l'intervention de Sonia Lavadinho.

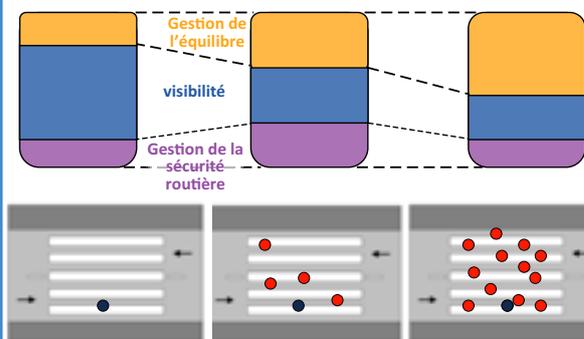
Le 2 juin, le piéton était aussi à l'honneur, à l'occasion du rendez-vous annuel organisé par la Région de Bruxelles-Capitale sur ce thème. Parmi les nombreux exposés intéressants de cette journée, nous nous arrêtons sur deux d'entre eux.

L'intervention de Florent Orsoni, de l'école de design de Nantes-Atlantique, a projeté un regard interpellant quant à la manière dont est appréhendé l'espace pour faire face aux règles qui tentent de le gouverner. La rue accessible est-elle une rue idéale ? La réponse se trouve quelque part entre la règle et l'usage, dans une approche globale, avec un grand souci du détail et sans exclusive normative.

Marion Maestracci, de la Mairie de Paris, a apporté un éclairage particulièrement enrichissant quant aux personnes à mobilité réduite que sont les seniors, à travers les résultats de l'analyse des procès-verbaux d'accidents de piétons d'une part, et d'une enquête d'autre part. Quels sont leurs besoins et leurs difficultés ? Quel est le risque réel et le risque ressenti en termes de sécurité de leurs déplacements ? De nombreux éléments, fort intéressants, se dégagent, à prendre en compte lors de l'élaboration de projets de petite comme de grande importance.

On constate par exemple que, s'ils sont victimes d'un accident, les seniors sont plus gravement blessés que d'autres catégories d'âge et qu'ils sont moins souvent responsables. Sur un passage piéton, la gestion de l'équilibre couplée à celle de la sécurité routière mobilise toutes leurs facultés. Et lorsque le passage piéton est très fréquenté, leur visibilité est moins bonne et la traversée devient très dangereuse. En résumé, la peur de la chute, une mauvaise connaissance des véhicules manœuvrant, la difficulté d'anticiper et de gérer des situations complexes, et la nécessité de voir et d'être vu, constituent les principaux facteurs de risque, sur lesquels il s'agira de travailler.

Allocation des ressources cognitives des piétons seniors



Source : Marion Maestracci, Mairie de Paris.

Pour en savoir plus : les exposés de cette journée sont disponibles sur le site : www.bruxellesmobilite.irisnet.be/news/colloque-pietons-2013.



Mieux se garer pour mieux bouger



Source : Bruxelles Mobilité.

> Stationnement

Un Plan pour la Région de Bruxelles Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale souhaitait simplifier et harmoniser les règles de stationnement en vigueur dans les 19 communes bruxelloises. C'est pourquoi, elle a élaboré un Plan Régional de Politique du Stationnement (PRPS). Soumis à l'avis des communes et à l'enquête publique au début de cette année, il a subi quelques modifications, et un accord est intervenu sur cette problématique particulièrement sensible à Bruxelles puisqu'il a été approuvé par le Gouvernement bruxellois au mois de juillet.

Avec la définition de différentes zones de stationnement et de cartes de dérogation régionales, le Plan vise à rencontrer les besoins des riverains, tout en garantissant l'accessibilité des quartiers à différentes catégories professionnelles, comme par exemple les services de soins médicaux, les enseignants ou encore les indépendants. Il a aussi pour objectif de libérer de l'espace en voirie en faveur des autres modes de déplacement (sites propres de transport public, aménagements piétons, pistes cyclables). Plus globalement, il veut encourager positivement les alternatives à la voiture, pour les Bruxellois comme pour les navetteurs.

Différentes zones distinguées par couleur en fonction du type de stationnement ont été définies : rouge (payante pour tous dans les importants noyaux commerciaux), verte (payante, sauf pour les riverains et détenteurs de cartes de dérogation), bleue (avec disque, sauf pour les catégories précitées).

Le plan prend également en compte les besoins spécifiques des vélos, des motos, des taxis, des camions, camionnettes et autocars en la matière.

Chaque Bruxellois résidant pourra se procurer une carte de stationnement annuelle pour le prix de 5 euros. Cette carte lui permettra de stationner dans un rayon de 1,5 km autour de son domicile légal. Un ménage disposant de deux véhicules pourra obtenir une deuxième carte pour la somme de 50 euros. A partir de la troisième carte, si la commune prévoit ce cas de figure, il faudra déboursier 200 euros par carte supplémentaire.

Les catégories de personnes qui relèvent des métiers des services d'aide non-urgents tels que les médecins, vétérinaires, aides à domicile, kinés, infirmie(r)e(s) à domicile notamment pourront se procurer une carte valable sur tout le territoire de la Région pour une année au prix de 75 euros. Les instituteurs, professeurs, agents des crèches s'acquitteront de la même somme pour disposer d'une carte qui leur permettra de stationner à proximité de leur lieu de travail. Pour cette dernière catégorie, aucun nombre limite de carte par établissement n'a été fixé. Des exceptions ont été prévues pour les métiers tels que les électriciens, les chauffagistes ou encore les plombiers, qui pourront stationner pour une durée de 3 heures dans le secteur de leur lieu d'intervention.

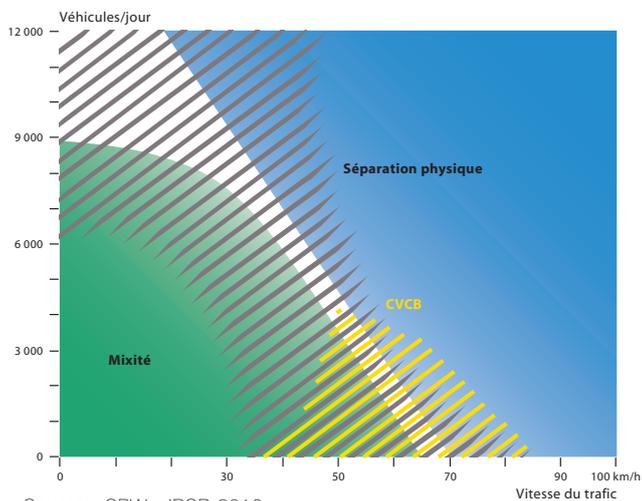
Ces règles constituent un socle commun à l'ensemble du territoire régional dès l'année prochaine. Le Plan doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Il appartiendra ensuite aux communes d'élaborer leur propre plan communal de stationnement en conservant des marges de manoeuvre tarifaires pour délimiter les différentes zones. Elles disposeront d'une année pour adapter leur propre politique de stationnement, l'établir et l'approuver. Une enquête publique sera organisée dans ce cadre afin de permettre aux citoyens de donner leur avis. Le gouvernement régional a également décidé d'organiser la compensation automatique de toute réduction de places en voirie par des nouvelles places hors voirie (parkings publics ou privés).

Pour en savoir plus : <http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/articles/la-mobilite-de-demain/plan-stationnement>.

> Mobilité douce

La chaussée à voie centrale banalisée : un nouveau concept ?

Comment rendre la voirie plus accueillante pour les modes doux et leur présence plus visible sur des voiries dont la largeur ne permet pas de réaliser des pistes cyclables marquées, sans créer des cheminements séparés, en site propre, dont les coûts sont généralement difficilement supportables pour les gestionnaires de voiries ? Ce cas de figure se rencontre, en particulier, sur de nombreuses voiries communales de liaison intervillages.



Source : SPW - IBSR 2012.

Les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne notamment, ont adopté un concept : la chaussée à voie centrale banalisée, et l'ont inscrit dans leur réglementation. Il s'agit d'une voie destinée au trafic motorisé, encadrée par deux bandes latérales dédiées aux modes doux. La largeur de la voie centrale ne permettant pas le croisement de deux véhicules, ceux-ci sont alors autorisés à emprunter momentanément les bandes latérales.

S'interrogeant sur ce type de solution, entre autres proposé dans certains PCM, des tests ont été effectués dans le cadre du Plan Wallonie cyclable, à Walhain et à Tinlot. Des marquages blancs discontinus ont été réalisés et une signalisation a été placée. Un suivi de l'expérience a été confié à l'IBSR, qui a constaté que le dispositif n'induit pas de diminution de la vitesse des usagers mais amène néanmoins les conducteurs à mieux respecter une distance de sécurité lors des dépassements des cyclistes.

Cet aménagement, peu coûteux, peut être envisagé, pour autant que les caractéristiques de la voirie répon-

dent à différents critères, en termes de charge de trafic (maximum 1 500 véhicules/jour) et en particulier de poids lourds, de vitesse (limitée à 70 km/h et respectée), de largeur (entre 5 m et 7,5 m), de visibilité réciproque des usagers... La Région wallonne a publié une fiche de recommandations pour aider les communes intéressées par le concept.

En termes de marquages, la chaussée à voie centrale banalisée ressemble à une chaussée équipée de pistes cyclables marquées, toutefois elle ne comporte qu'une ligne discontinue par sens au lieu de deux et les dimensions et proportions des marquages de la CVCB et de la piste cyclable sont différentes.

Notre code de la route permet, dans certains cas, de franchir des lignes discontinues, dans d'autres, en l'occurrence s'il s'agit de pistes cyclables, il l'interdit. Cette situation complique l'intégration du concept de chaussée à voie centrale banalisée dans la réglementation belge. Son application est aujourd'hui laissée à l'appréciation du gestionnaire de voiries. Elle nécessite une bonne communication auprès des usagers, qu'ils soient motorisés ou non.

Le déplacement des piétons sur ces voies latérales doit également être considéré avec prudence car il ne s'agit pas de les tromper quant au niveau de sécurité qu'ils peuvent attendre en se déplaçant sur la chaussée. Ce n'est évidemment pas l'aménagement « idéal » mais en l'absence d'acotement praticable, le piéton a le droit de marcher sur la chaussée. On rencontre en effet de plus en plus de joggeurs et de randonneurs sur ce type de voiries.

Pour en savoir plus :

Cfr la fiche : La « chaussée à voie centrale banalisée : une réponse intéressante à la sécurité des modes doux ? »
https://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/webdav/site/dgpl/shared/Travaux_subsidies/Deplacements_doux/amenagements_cyclables.



Source : IBSR.



> Conseils de lecture

Mobilités actives au quotidien : le rôle des collectivités, Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, 2013.

Ce guide a pour but de sensibiliser et de mobiliser les collectivités par rapport au rôle qu'elles peuvent jouer dans l'adoption d'un mode de vie actif par la population. Il est consacré aux déplacements quotidiens dans la ville et vise à promouvoir l'activité physique.

Les expériences pratiques témoignent du défi que les collectivités doivent relever pour améliorer le cadre de vie et donner envie de bouger au quotidien. Les fiches qui y figurent traitent par exemple des zones de circulation apaisée, de la signalétique piétonne ou encore de l'aménagement des places et des espaces verts, des vélos en libre-service, etc.

Emre Korsu et al., **La ville cohérente : penser autrement la proximité,** La Documentation Française - PREDIT, 2012.

La notion de « ville compacte » recherche la proximité de tous à tout pour diminuer les distances et faciliter l'usage des modes doux. On en mesure cependant aujourd'hui les limites et les difficultés de mise en œuvre. Peut-on penser autrement cette proximité, que les contraintes écologiques et financières rendent toujours plus désirable ? C'est ce que propose cet ouvrage, qui teste le concept sur l'Île-de-France. Il explore les transformations à mener, les difficultés à surmonter, si l'on s'organisait pour que chacun soit à moins de 30 minutes de son travail. Les résultats, parfois surprenants, nous invitent à renouveler notre regard sur les mécanismes à l'origine des déséquilibres urbains (ségrégations sociales, hiérarchisation de l'offre des transports publics...) et notre vision de la cohérence entre urbanisme et transport.

Info : Brigitte Ernon - Gestionnaire
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 32
centre-doc-mobilite@spw.wallonie.be

Erratum

Dans le CeMaphore n°110, l'article consacré à la Réglementation routière, intitulé « Des voies sans issue : pas toujours pour tous les usagers » comporte une erreur.

En effet, dans le troisième paragraphe, il faut lire : (...) Une autre possibilité concerne l'usage du signal **C3** (et non C1) avec un additionnel « excepté desserte locale » (qui autorise le passage des cyclistes et des piétons) (...).

> Agenda

Du réseau

- Le 10 et/ou le 12 octobre 2013, formation continue des CeM : « **Charges d'urbanisme et mobilité : quelles opportunités ?** ».
- Fin 2013 - début 2014, démarrage d'un nouveau cycle de **formation de base de Conseiller en mobilité**.

Infos :

Bernadette Gany, tél. 081 77 30 99, bernadette.gany@spw.wallonie.be
Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32, brigitte.ernon@spw.wallonie.be
mobilite.wallonie.be

Hors réseau

- Du 11 au 13 septembre 2013. **XXII^{ème} Congrès belge de la route**, au Palais des Congrès à Liège.

Infos : www.congresdelaroute.be

- Du 16 au 22 septembre 2013. **Semaine de la mobilité**

Infos : semaine.mobilite@spw.wallonie.be
mobilite.wallonie.be

> Humour



Source : Ouest-France.

Contact :

Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. : 081 77 30 99

Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32

Fax : 081 77 38 22

SPW-Direction de la Planification de la Mobilité

Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur

reseau-cem@spw.wallonie.be

cem.mobilite.wallonie.be

Photo de couverture - Passerelle cyclo-piétonne à Brisbane. Source : FB.



**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES**

Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur

<http://spw.wallonie.be> • N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)

